
FAMILLES PARRAINANTES : LE DEPARTEMENT ORGANISE UNE DEUXIEME VAGUE DE REUNIONS

18 SEPTEMBRE 2019

L'Ardèche a toujours été une terre d'accueil, et ses habitants ont une vraie fibre citoyenne que le Département a souhaité encourager, en élaborant le dispositif de familles « parrainantes » pour les mineurs non accompagnés (MNA, anciens mineurs isolés étrangers – MIE) accueillis sur son territoire.

Les MNA sont des personnes de moins de 18 ans, n'ayant pas la nationalité française et étant privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille. Ils entrent de fait dans le droit commun de la protection de l'enfance, compétence des Départements. Ces derniers se doivent donc de mettre ces mineurs à l'abri.

En Ardèche, après un premier accueil en famille, l'accueil de ces jeunes a été imaginé en appartement dédié, ou depuis 2017 dans le cadre d'une famille parrainante.

Le parrainage est un dispositif qui permet d'héberger et accueillir à titre bénévole un mineur non accompagné chez soi. Pour cela, la famille d'accueil perçoit une indemnité qui permet de couvrir les frais liés à cet accueil (13€77 par jour au début du dispositif, 14€20 en 2019).

Les familles qui acceptent de prendre en charge un mineur non accompagné à leur domicile s'engagent à lui procurer un environnement familial, à l'épauler, avec l'aide des services ou partenaires compétents, dans toutes les étapes et pour tous les aspects de son séjour :

- ✚ Besoins de base (hébergement, nourriture, vêture...)
- ✚ Vie scolaire ou préprofessionnelle (surveillance des devoirs, aide à la recherche de stages...)
- ✚ Éducation et surveillance de la santé de base (règles d'hygiène, surveillance de la prise d'un traitement le cas échéant...)
- ✚ Accompagnement au changement des conditions de vie quotidienne (utilisation de l'eau, des appareils électro-ménagers, des transports...), après déjà plusieurs semaines de vie en hébergement d'urgence (très variable d'un Département à l'autre : foyer, appartement, chambre d'hôtel...)
- ✚ Vie sociale, affective et émotionnelle
- ✚ Accompagnement vers la majorité, et notamment vers l'obtention – ou non – d'un titre de séjour...

Cet accueil est accompagné par l'association Pluriels qui reste disponible aux côtés des familles et des jeunes 24h sur 24. De plus, des familles-relais peuvent s'occuper du MNA si la situation le demande.

L'idée du parrainage vise à permettre l'accueil en famille de 20 jeunes. Aujourd'hui, 8 mineurs sont en famille parrainante : **avis aux familles intéressées, il reste 12 places !**

Pour plus d'informations, des réunions ont été organisées par le Département et Pluriels, où les participants pourront trouver des réponses à leurs questions sur le cadre légal et l'aspect plus humain de ce dispositif, à travers la présentation des organisateurs et les retours des familles parrainantes :

- **18 septembre à Saint-Montan à 18h**
- **16 octobre à Félines à 18h**
- **13 novembre à Saint-Péray à 18h**
- **27 novembre aux Assions à 18h**
- **11 décembre à Privas à 18h**

Contact : Département de l'Ardèche – Direction de la communication

Sandrine BARBERINO / Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA
04 75 66 71 46 / 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – com@ardeche.fr